



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014
18 HEURES 30**

Etaient présents : Régis TURC, Maire.

Laurence BALESTRI, Christophe CAYROCHE, adjoints, Gilles BRAJON,
Marie-Hélène BRUEL, Marion CHANEAC, Katia TONDUT,
Christelle FIRMIN, Isabelle LAURAIRE, André BARBAUX, Jean SABATIER.

Etaient absents : Corinne TRANCHAT, Christophe MOULIN, Noé LAURENÇOT.

Etait absent excusé : Benoît VALARIER.

Secrétaire de séance : André BARBAUX a été désigné conformément aux
dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectés Territoriales.

Points à l'ordre du jour

Compte-rendu de la séance du 29 Juillet 2014

Il est approuvé à l'unanimité.

Adhésion de la Commune à l'agence "Lozère Ingénierie"

Le Département de la Lozère a décidé lors du Conseil Général en date du 20 décembre 2013 de créer une agence technique départementale destinée à accompagner les collectivités du territoire Lozérien. Cette agence dénommée « Lozère Ingénierie », est un Établissement Public Administratif, chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du Département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique juridique ou financier sur leur demande.

Le Conseil Municipal a approuvé les statuts de l'agence, a décidé d'adhérer à l'agence et a désigné Monsieur Régis TURC pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en oeuvre de la présente décision.

Demande de subvention - Mission géotechnique G1 - mouvements de terrains

Le Conseil Municipal sollicite Monsieur le Préfet pour l'attribution d'une subvention au titre des Fonds de prévention des risques naturels majeurs, à hauteur de 50 % du montant H.T. Le montant prévisionnel de l'étude est de 14 160 € H.T.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Travaux d'extension de la salle de la Bioque

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a adopté le devis de la SCP Bonnet Teissier pour les travaux d'extension de la salle de la Bioque. Le montant s'élève à 159 824 € HT.

Demande de DETR 2014 - Extension de la salle de la Bioque

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR 2014 (50%) pour les travaux d'extension de la salle de la Bioque. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires et sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant obtention de ladite subvention.

Demande de DETR 2014 - Dispositif de chloration de l'eau potable

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR 2014 (40%) pour les travaux du dispositif de chloration de l'eau potable. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires et sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant obtention de ladite subvention.

Demande de DETR 2014 - Remise en état du pont submersible de Nojaret

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR 2014 (40%) pour les travaux de remise en état du pont submersible de Nojaret. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires et sollicite l'autorisation de débiter les travaux avant obtention de ladite subvention.

Saisine du juge des expropriations pour la parcelle AR 539

La Commune a le projet d'acquérir un terrain appartenant aux Consorts BLAIN pour construire un bâtiment (halle multisports). Cette parcelle AR 539 d'une superficie de 706 m² est située rue Frédéric Mistral au sein d'un lotissement, derrière l'école publique actuelle.

En l'absence de transaction amiable, la Commune envisage de saisir le juge des expropriations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de saisir le juge des expropriations pour le terrain, cadastré AR 539, emplacement réservé n°3.

Autorisation de signature d'acte : Consorts PARADIS/MAURIN

Les Consorts MAURIN, représentés par M. Serge PARADIS, envisagent de donner une partie de la parcelle AR 585 (18a38ca) afin que la Commune crée une route d'accès qui desservira les diverses zones AU. Les frais notariés restent à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à la transaction foncière.

Décision modificative au budget eau/assainissement (M49)

Le Conseil Municipal vote les ajustements de crédits nécessaires suivants :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
6152	Entretien et réparat° biens immobiliers		-1.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		1.00

Décision modificative au budget communal (M14)

Le Conseil Municipal vote les ajustements de crédits nécessaires suivants :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DEPENSES
023	Virement à la section d'investissement		-40000.00
6218	Autre personnel extérieur		15000.00
6411	Personnel titulaire		11000.00
64162	Emplois d'avenir		3500.00
6453	Cotisations aux caisses de retraites		10500.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DEPENSES
21534 - 161	Réseaux d'électrification		24000.00
2184 - 191	Mobilier		1500.00
2188 - 191	Autres immobilisations corporelles		11500.00
2313 - 200	Constructions		-20000.00
2315 - 161	Installat°, matériel et outillage techni		6000.00
2315 - 201	Installat°, matériel et outillage techni		-13000.00
2315 - 203	Installat°, matériel et outillage techni		-50000.00
021 - 00	Virement de la section de fonctionnement	-40000.00	
TOTAL :		-40000.00	-40000.00

Signalétique du village : Mise en place d'un groupe de travail

Sur proposition de Régis TURC, Maire, un groupe de travail s'occupera de mettre en place une signalétique dans le village.

Jean SABATIER - Isabelle LAURAIRE - Marie-Hélène BRUEL - Katia TONDUT -
Gilles BRAJON - Christelle FIRMIN - Marion CHANEAC

Décisions

Monsieur le Maire ayant compétences du Conseil Municipal en date du 28.03.2014, a informé l'assemblée :

-qu'un chèque de 1 113 €, émanant de TOTAL, a été encaissé dans le cadre d'une subvention "Economies d'Energies" pour les travaux de la Mairie annexe.

- que suite au sinistre survenu sur le tracteur, Gan Assurances a remboursé la somme de 3 594,22 € à BUISSON et Fils. La franchise de 121 € sera réglée directement à BUISSON et Fils.

- qu'une convention (entre la Commune de Badaroux et l'Etat) relative à l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs est signée dans le cadre de la prise en compte des risques des mouvements de terrain dans le plan local d'urbanisme de la commune de Badaroux.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée des **dates des élections** suivantes :

- Commission de conciliation : du 20 au 28 octobre 2014,
- Renouvellement des représentants des communes au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale se dérouleront du 9 au 19 novembre 2014.
- Les votes auront lieu par correspondance.

CME-CMJ : Les conseillers sont amenés à réfléchir à leur participation pour mettre en place les diverses réunions.

Suite à la **Loi ALUR**, les documents d'urbanisme ne seront plus instruits par la DDT à compter du 01.07.2015.

Clôture de la séance à 19 heures 55 .

**Le Maire,
Régis TURC**

